

République Française
Département : Drôme
Arrondissement : Nyons
Commune : Comps

Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six à 19h00, le Conseil Municipal de Comps, régulièrement convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE.

Secrétaire de la séance : Marc ALEXANDRE

Présents : Jean-Pierre FABRE, Yannick TERROT, Myriam CORDEIL, Juliette DEVRED, Marc ALEXANDRE, Roger GRAS, Marie-Christine HOUVILLE, Florian MAZOYER.

Absents et Représentés :

Excusés : Corinne GUILLAUME-LAFOND, Marianne CHARMIER, Samy RASPAIL.

1. **Approbation du PV de la dernière séance** :

Le Procès-Verbal de la séance du 30/10/2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **Ordre du jour** :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025
2. Ordre du jour de la séance, secrétaire désigné : Marc ALEXANDRE
3. Délibération N° 1 : Modification des statuts de la CCDB - Compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »
4. Délibération N°2 : Repas de fin d'année pour les aînés de la commune.
5. Délibération N° 3 : Régularisation chemin du Buffelas.
6. Informations et questions diverses
 - 6.1. Travaux voirie début 2026
 - 6.2. Le cimetière
 - 6.3. Installation de la fibre
 - 6.4. Vœux du maire vendredi 30 janvier 2026 à 17h
 - 6.5. Réseau d'eau : Fuites

3. **Délibération N° 1 : Modification des statuts de la CCDB - Compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2024 n° 26-2024-04-15-00003 portant modifications des statuts la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.

Vu l'article L5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L5211-41-3 III du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts modifiés de la CCDB annexés à la présente délibération,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT (transfert de compétence), "le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable",

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal que par délibération n°99/2025 du 11 décembre 2025, notifiée le 16 décembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a approuvé la modification de ses statuts et plus précisément introduisant la compétence supplémentaire 8 : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

Monsieur le Maire, donne lecture des nouveaux statuts.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, tel qu'annexée à la présente délibération.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. Délibération N° 2 : Repas de fin d'année pour les aînés de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation d'un repas lors des festivités de fin d'année doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE que la commune organisera chaque fin d'année un repas pour les Compois inscrits sur la liste électorale âgés de 70 ans et plus, ainsi que leurs conjoints sans condition d'âge, pour un montant maximal fixé à 50€ par personne pour l'année 2025.
- DECIDE que la commune offrira aux personnes ne pouvant pas participer au repas un colis d'une valeur équivalente.

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

5. Délibération N° 3 : Régularisation chemin du Buffelas :

Le chemin du Buffelas est actuellement en partie communal et en partie privé.

Monsieur le maire propose de rendre le chemin du Buffelas communal jusqu'à l'embranchement du chemin d'accès à la nouvelle implantation de la ferme et de l'habitation de Monsieur Jérémy EYRAUD.

Cela suppose l'acquisition par la commune d'une nouvelle parcelle qui sera prochainement délimitée par un géomètre expert à partir de la parcelle ZC 58, appartenant à Madame ALEXANDRE Magali demeurant à 1670 route D 223, LE

BUFFELAS 26220 COMPS ; Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE cette proposition ;
- DECIDE de faire appel à :
 - SARL L'Atelier Foncier, 27 route de Grillon, 84600 VALREAS pour le Géomètre
 - ADM'ACT, Services administratifs, juridiques et fonciers, 4 Rue Thiers, BP 70, 07300 TOURNON SUR RHONE pour établir l'acte administratif.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à cette décision.

6. Informations et questions diverses

6.1. Travaux voirie début 2026

En 2026, est prévu par l'entreprise WEBER 26220 Dieulefit la mise à niveau des chemins non goudronnés de la Calade, des Vernets, de la Motte et de Dousselin. Pour ce dernier, il est prévu de :

Résoudre le problème de l'entrée d'eau en cas de pluie au N° 200.

Refaire l'accès à la Voie Communale, chemin de brachet et par ailleurs celui de la voie privée au N° 1707. Au préalable, l'épareuse (Entreprise Maillet) enlèvera le surplus de végétation sur les côtés des différents chemins.

6.2. Le cimetière

A l'avenir, la gestion du cimetière sera assistée par un des logiciels contenus dans le package AGEDI. La dernière mise à jour du plan sur papier date de 2012, la saisie de ces données est en cours et adaptée au logiciel.

6.3. Installation de la fibre

La totalité des axes principaux ont été fibrés, elle arrive aux Lombards et dans tous les axes enfouis. Les poteaux ont été placés conformément à nos accords le long de La RD191 et en conformité avec les exigences du Département. Le débroussaillage qui n'est pas parfait, est en cours. Des discussions avec certains propriétaires ont permis de trouver des solutions et le maire a signé les arrêtés pour les quelques droits de passage sur la commune, non obtenus par Axione.

La couverture de la commune doit être totale, y compris les endroits où les permis obtenus sont en cours de réalisation. L'achèvement des travaux est toujours prévu pour le deuxième trimestre 2026.

6.4. Vœux du maire vendredi 30 janvier 2026 à 17H.

6.5. Réseau d'eau

Suites aux pluies répétées et de faible intensité, les terrains se déforment entraînant la casse des tuyaux de PVC au niveau des jonctions. Une première fuite a été localisée entre la Mairie et Vallier au niveau de la vanne de vidange. Pour l'instant, un diagnostic complet ne peut pas être établi, de ce fait nous avons mis en place un plan d'actions à suivre au fur et à mesure des possibilités d'accès au terrain : Passage d'un broyeur forestier pour rendre l'accessibilité à la canalisation en cause, afin d'effectuer une recherche de fuite soit visuellement, soit par injection de gaz.

Une seconde fuite de 130 m³/jour à Serre Combe Turel a été réparée par l'entreprise RICHARD 26220, DIEULEFIT.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, le maire lève la séance à 21h30.

Le Président

Jean-Pierre FABRE maire

Le secrétaire de séance

Marc ALEXANDRE conseiller municipal